

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017  
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.385.2009.TREATIES-2 (Notification dépositaire)

STATUT DE ROME DE LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE

ROME, 17 JUILLET 1998

CHILI : RATIFICATION

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 29 juin 2009, avec :

Notifications (Traduction) (Original : espagnol)

1. Conformément au paragraphe 1 a) de l'article 87 du Statut, les demandes de coopération de la Cour pénale internationale doivent être transmises par la voie diplomatique au Ministère des affaires étrangères du Chili.

2. Conformément au paragraphe 2 de l'article 87 du Statut, les demandes de coopération de la Cour pénale internationale et les pièces justificatives y afférentes sont soit rédigées en espagnol ou accompagnées d'une traduction en espagnol.

Le Statut entrera en vigueur pour le Chili le 1er septembre 2009 conformément au paragraphe 2 de son article 126 qui stipule :

« À l'égard de chaque État qui ratifie, accepte ou approuve le présent Statut ou y adhère après le dépôt du soixantième instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, le Statut entre en vigueur le premier jour du mois suivant le soixantième jour après le dépôt par cet État de son instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion. »

Le 30 juin 2009



Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont actuellement publiées en formats papier et électronique. Les missions permanentes auprès des Nations Unies peuvent consulter les notifications dépositaires à l'adresse électronique suivante : [missions@un.int](mailto:missions@un.int). Ces notifications sont également disponibles sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, où les personnes intéressées peuvent souscrire au nouveau service automatisé d'abonnement pour recevoir directement des notifications dépositaires par courriel. Les missions permanentes sont invitées à se procurer les notifications dépositaires mises à leur disposition au bureau NL-300.